Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de SAINT BRIEUC
Mairie de LA CHEZE
(22210)
Tél. : 02.96.26.70.99
Email : mairie@lacheze.bzh

Envoyé en préfecture le 17/08/2026
Reçu en préfecture le 17/08/2026
Publié le
ID : 022-212200398-20260805-D37_2026-DE

Délibération n° 37/2026

Date de convocation :
29 juillet 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : **12 –** Présents : **8 –** Votants : **10**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

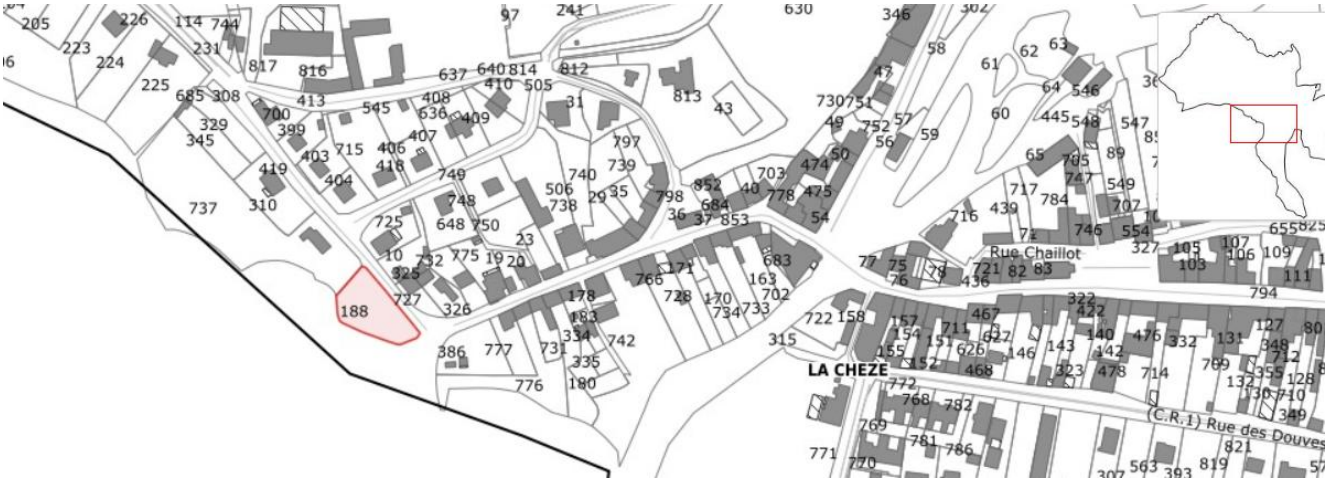
Séance du Mercredi 5 août 2026

Etaient présents : Mme HOLLEBECQ Marie-Gwénola, Mme HOCINE Corinne, M. LEVEAU Karl, Mme QUERO Christelle, M. PELLAN Benjamin, Mme BEAUVIN Isabelle, M. RAULT Sébastien, M. TREZERES Christophe

Absents excusés et dépôts de pouvoir : Mme FERRER-HOLLEBEBCQ Véronique donne procuration à Mme HOLLEBECQ Marie-Gwénola ; Mme DAGUISE Adeline donne procuration à Mme HOCINE Corinne
Absent : M. BEAUVIN Grégory, M. Le Vigoureux Sébastien

D37-2026 : Acquisition de la parcelle cadastrée 39 B 188 rue de Rohan

Madame Yvette AUBRY, demeurant 19 rue de Rohan, a proposé à la Mairie de La Chèze la vente de la parcelle cadastrée 39B188 d'une superficie de 1 170 m2 dont elle est propriétaire pour un montant de 1500€. Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.



Madame Le Maire donne l'exposé suivant :

Du fait d'un accident intervenu rue de Rohan il y a quelques années, le conseil municipal de l'époque avait décidé d'interdire le stationnement dans cette rue. Les habitants se garent désormais sur le parking de la coopérative agricole. Ce parking ne sera plus disponible car la parcelle a été rachetée par un agriculteur qui utilisera ce parking comme stockage.

Le terrain est constructible mais la vente est conditionnée à la création d'un parking.

Le service urbanisme de la communauté de communes a été contacté : il est tout à fait envisageable de créer un parking sur cette parcelle car celle-ci se situe dans une zone U. Néanmoins, le revêtement devra être drainant. Du fait de la présence d'un cours d'eau au fond du terrain, il sera nécessaire de

Envoyé en préfecture le 17/08/2026
Reçu en préfecture le 17/08/2026
Publié le
ID : 022-212200398-20260805-D37_2026-DE

respecter une distance de protection de 5m. Il est vraisemblable qu'il y ait une entrée côté route départementale et une sortie côté rue de Rohan. La contenance du parking pourrait être de 20 places. Enfin, il faudra réfléchir aux possibilités d'éclairage public.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,
Vu le Code Général de la Propriété des personnes publiques et notamment l'article L1111-1 relatif aux acquisitions amiables,
Vu l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,
Considérant l'intérêt public de l'acquisition foncière de la parcelle 39B188 à des fins notamment de construction d'un nouveau parking rue de Rohan,
Considérant que cette acquisition reste inférieure au seuil de consultation obligatoire de France Domaine,
Considérant le souhait de la commune de La Chèze de se porter acquéreur de gré à gré de la parcelle 39B188, section UC d'une superficie de 1 170 m2,
Considérant le prix de cession de 1 500€ convenu et accepté par Mme Yvette AUBRY propriétaire par courrier du 4 août 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De donner son accord pour l'acquisition de la parcelle 39B188 d'une superficie de 1 170m2 au prix de 1 500€,
- D'autoriser Madame Le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'achat de gré à gré,
- Dit que les frais d'actes seront à la charge de la commune

Pour copie conforme,
Le Maire,
Mme Marie-Gwénola HOLLEBECQ

Le secrétaire de séance,
M. TREZERES Christophe